

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société /l'entreprise

#### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Mersorb

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nucon International, Inc.  
7000 Huntley Rd  
Columbus, Ohio 43229  
T (614) 846-5710 - F (614) 431-0858  
[sales@nucon-int.com](mailto:sales@nucon-int.com) - <http://www.nucon-int.com/>

#### 1.4. Numéros de téléphone d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : (614) 975-7893

### SECTION 2 : Identifications des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification SGH - É.-U.

Irritant cutané 2 H315

Texte intégral des mentions de dangers : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage SGH - É.-U.

Pictogrammes de danger (SGH - É.-U.) :



SGH07

Mention d'avertissement (SGH - É.-U.) :

Avertissement

Mentions de danger (SGH - É.-U.) :

H315 – Provoque une irritation cutanée

Conseils de prudence (SGH - É.-U.) :

P264 – Se laver soigneusement les mains après manipulation  
P280 – Porter un équipement de protection individuelle  
P302+P352 – En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau  
P332+P313 – En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin  
P362+P364 – Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui ne conduisent pas à la classification

: Aucun dans des conditions normales. Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH - É.-U.)

Sans objet

### SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substance

Sans objet

#### 3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification SGH - É.-U.)
Carbone	(N°CAS) 7440-44-0	90 - 95	Non classé
Soufre	(N°CAS) 7704-34-9	> = 10	Irritant cutané 2, H315

Texte intégral des mentions de dangers : voir section 16

### SECTION 4 : Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Mesures générales de premiers secours : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

# Mersorb

## Fiche de données de sécurité

Conformément au Registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

- Mesures de premiers secours après inhalation : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin si la victime ne se sent pas bien.
- Mesures de premiers secours après contact cutané : Si l'irritation cutanée persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer avec de l'eau. Si sur les vêtements, les enlever. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Mesures de premiers secours après contact oculaire : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste, appeler un médecin.
- Mesures de premiers secours après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/blessures suite à une inhalation : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des éternuements, une toux, une sensation de brûlure dans la gorge avec sensation de resserrement du larynx et difficulté à respirer.
- Symptômes/blessures suite à un contact cutané : Grave irritation cutanée, rougeurs, dermatite.
- Symptômes/blessures suite à un contact oculaire : Provoque une grave irritation oculaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information supplémentaire n'est disponible

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche. Eau pulvérisée. Mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Risque d'explosion : Éviter le soulèvement des matières en poudre de s'attacher à des particules de poussière suspendues dans l'air, lequel crée un risque d'explosion.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Évacuer la zone. Éliminer toute source d'inflammation si cela peut être fait sans danger. Faire preuve de prudence au moment de lutter contre un incendie de nature chimique.
- Protection au cours de la lutte contre l'incendie : Ne tenter aucune action sans avoir préalablement porté un équipement de protection approprié.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

- Mesures générales : Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air. Le composant de soufre peut produire du dioxyde de soufre toxique qui irrite les voies respiratoires.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Aucune information supplémentaire n'est disponible

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Éviter de respirer les poussières.
- Procédures d'urgence : Arrêter la dispersion.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter toute dispersion dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Sur le sol, balayer ou pelleter dans des récipients adéquats. Éliminer toute source d'inflammation. Rincer la zone du déversement avec de l'eau pulvérisée.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information supplémentaire n'est disponible

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Risques supplémentaires lors du traitement : Éviter la formation de poussières. Ne pas respirer les poussières.
- Précautions pour une manipulation sans danger : Aucune flamme nue. Ne pas fumer. Utiliser à l'extérieur seulement ou dans une zone bien ventilée. Éviter tout contact oculaire, cutané ou avec les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact durant la grossesse / l'allaitement. Utiliser un équipement de protection individuelle au besoin. Utiliser seulement des outils anti-étincelles. Éliminer toute source possible d'inflammation.

# Mersorb

## Fiche de données de sécurité

Conformément au Registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

- Utilisation du produit en toute sécurité : Fournir des postes de lavage des yeux et des douches d'urgence facilement accessibles.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit. Se laver soigneusement les mains après chaque manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Les vêtements contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.
- Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine et dans un endroit frais, bien ventilé, à l'abri de l'humidité.
- Produits incompatibles : Agent oxydant.
- Zone de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.
- Règles particulières relatives à l'emballage : Stocker dans un récipient fermé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information supplémentaire n'est disponible

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Mersorb (7704-34-9)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
DNEL	DNEL	≈
Carbone (7440-44-0)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	
Soufre (7704-34-9)		
ACGIH	Sans objet	
OSHA	Sans objet	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

- Équipement de protection individuelle : Se laver soigneusement les mains après chaque manipulation.
- Protection des yeux : Lunettes de protection contre les produits chimiques ou écran facial.
- Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection appropriés.
- Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire. Lorsqu'une exposition par inhalation peut résulter de l'utilisation du produit, un équipement de protection respiratoire est recommandé.
- Contrôles de l'exposition liés à la protection des consommateurs : Éviter tout contact durant la grossesse/l'allaitement.
- Autres informations : Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide
- Aspect : Granulaire. Pastilles/comprimés. Poudre.
- Couleur : Noir gris foncé
- Odeur : Inodore
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : Aucune donnée disponible
- Indice d'évaporation relative (acétate de butyle = 1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : 3550 °C
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : Aucune donnée disponible
- Point d'éclair : Aucune donnée disponible

# Mersorb

## Fiche de données de sécurité

Conformément au Registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Température d'auto-inflammabilité	: 350 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Gravité spécifique/densité spécifique	: 400 - 600 g/l
Solubilité	: Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 10 % par volume

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire n'est disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information supplémentaire n'est disponible

### 10.4. Conditions à éviter

Humidité. Éviter la formation de poussières.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts. Fluor. Peroxydes. Oxygène.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classée

<b>Carbone (7440-44-0)</b>	
DL50 orale rat	> 10000 mg/kg
<b>Soufre (7704-34-9)</b>	
DL50 orale rat	> 3000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 9,23 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classées

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classée

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classée

Cancérogénicité : Non classée

Toxicité pour la reproduction : Non classée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classée

# Mersorb

## Fiche de données de sécurité

Conformément au Registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classée
Danger par aspiration	: Non classé
Risques d'effets néfastes pour la santé humaine et symptômes associés	: Nocif si avalé. Nocif si inhalé.
Symptômes/blessures suite à une inhalation	: Peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des étouffements, une toux, une sensation de brûlure dans la gorge avec sensation de resserrement du larynx et difficulté à respirer.
Symptômes/blessures suite à un contact avec la peau	: Irritation cutanée grave, rougeurs, dermatite.
Symptômes/blessures suite à un contact avec les yeux	: Provoque une irritation oculaire grave.

### SECTION 12 : Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Écologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<b>Soufre (7704-34-9)</b>	
CL50 poisson 1	866 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Brachydanio rerio [statique])
CL50 poisson 2	< 14 mg/l (Durée d'exposition : 96 h – Espèce : Lepomis macrochirus [statique])

#### 12.2. Persistance and dégradabilité

<b>Carbone (7440-44-0)</b>	
Persistance and dégradabilité	Non établies.
<b>Soufre (7704-34-9)</b>	
Persistance and dégradabilité	Non établies.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Carbone (7440-44-0)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.
<b>Soufre (7704-34-9)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire n'est disponible

#### 12.5. Autres effets néfastes

Effet sur la couche d'ozone :  
Effet sur le réchauffement climatique : Ce produit n'a aucun effet écologique dangereux connu.

### SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations concernant l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/le récipient conformément à toutes les réglementations en vigueur.

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformité au DOT

Non évaluée

#### Informations supplémentaires

Autres informations : Aucune information supplémentaire n'est disponible.

#### ADR

Aucune information supplémentaire n'est disponible

# Mersorb

## Fiche de données de sécurité

Conformément au Registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

### Transport maritime

Aucune information supplémentaire n'est disponible

### Transport aérien

Aucune information supplémentaire n'est disponible

## SECTION 15 : Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations fédérales des États-Unis

<b>Carbone (7440-44-0)</b>
Figure dans l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act)
<b>Soufre (7704-34-9)</b>
Figure dans l'inventaire de la loi américaine TSCA (Toxic Substances Control Act)

### 15.2. Réglementations internationales

#### CANADA

<b>Carbone (7440-44-0)</b>	
Figure sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	
Classification SIMDUT	Produit non contrôlé selon les critères de classification du SIMDUT
<b>Soufre (7704-34-9)</b>	
Figure sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)	
Classification SIMDUT	Classe B Division 4 – Solide inflammable

#### Réglementations de l'UE

<b>Carbone (7440-44-0)</b>
Figure dans l'inventaire EINECS de la CEE (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
<b>Soufre (7704-34-9)</b>
Figure dans l'inventaire EINECS de la CEE (Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### Classification selon la directive 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Non classé

### 15.2.2. Réglementations nationales

<b>Carbone (7440-44-0)</b>
Figure dans l'inventaire AICS de l'Australie (Inventaire australien des substances chimiques) Figure dans l'inventaire IECSC de la Chine (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine) Figure sur la liste ECL de la Corée (Liste des produits chimiques existants) Figure dans l'inventaire NZIoC de la Nouvelle-Zélande (Inventaire nouveau-zélandais des produits chimiques) Figure dans l'inventaire PICCS des Philippines (Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques) Figure dans l'inventaire INSQ du Mexique (Inventaire national mexicain des substances chimiques) Figure dans l'inventaire turque des produits chimiques
<b>Soufre (7704-34-9)</b>
Figure dans l'inventaire AICS de l'Australie (Inventaire australien des substances chimiques) Figure dans l'inventaire IECSC de la Chine (Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine) Figure sur la liste ECL de la Corée (Liste des produits chimiques existants) Figure dans l'inventaire NZIoC de la Nouvelle-Zélande (Inventaire nouveau-zélandais des produits chimiques) Figure dans l'inventaire PICCS des Philippines (Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques) Figure dans l'inventaire INSQ du Mexique (Inventaire national mexicain des substances chimiques) Figure dans l'inventaire turque des produits chimiques

### 15.3. Réglementations des États américains

<b>Soufre (7704-34-9)</b>
U.S. - Massachusetts - Liste de « droit de savoir » (Right To Know List) U.S. - New Jersey – Liste de « droit de savoir » au sujet de substances dangereuses (Right to Know Hazardous Substance List) U.S. - Pennsylvanie - Liste RTK (Right To Know)

## SECTION 16 : Autres informations

# Mersorb

## Fiche de données de sécurité

Conformément au Registre fédéral / Vol. 77, N° 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et réglementations

---

Texte intégral des mentions de dangers :

----- Irritant cutané 2

----- H315

Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2

Provoque une irritation cutanée

FDS SGH É.-U.

*Les informations ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour unique objet la description du produit concernant les exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Elles ne doivent toutefois pas être interprétées comme garantissant des propriétés spécifiques du produit.*